

PLACE DE LA PASTORALE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS MARISTES (SUITE)

Un texte de M. Olivier Gosset paru dans le numéro de Lyon-Maristes du mois de juin intitulé « Place de la pastorale dans les établissements maristes » a soulevé chez plusieurs lecteurs des questions qui nous sont parvenues. Il parle de « crise de la Congrégation et de perspectives nouvelles », de l'« appel à la Communauté du Chemin Neuf à qui a été confiée la mission pastorale », du « souhait que l'éducation passe d'une institution à une autre ». Impliquée, la Congrégation des Pères Maristes a souhaité s'exprimer et apporter les rectifications utiles. Je saisis cette occasion pour faire connaître la position des Pères Maristes concernant leur responsabilité et leurs perspectives pour l'avenir des établissements maristes de France.

L'engagement de la Congrégation

Un mot tout d'abord pour rappeler ce que représente la réalité scolaire mariste en France. En plus de *Sainte-Marie-Lyon*, il y a six autres ensembles scolaires maristes : *l'Externat Saint-Joseph*, *l'Institution Sainte-Marie* et *le Cours Fénelon* dans l'aire toulonnaise, *l'Institution Sainte-Marie* à Riom, *Bury-Rosaire* dans le Val d'Oise et *le Lycée Saint-Vincent* à Senlis. En tout, 12.300 élèves accueillis en primaire, collège, lycée général, professionnel et post-bac. Ces établissements travaillent en réseau et en amitié : grande rencontre annuelle de la Neylière ouverte à tous les personnels, sessions de chefs d'établissements, d'animateurs en pastorale, quelques réalisations communes (JMJ, Forum mariste européen sur l'éducation en 2008). Dans l'Église de France, les établissements maristes font partie de l'Enseignement Catholique

et sont sous l'autorité de la Congrégation des Pères Maristes. Il faut aussi signaler la mission d'éducation des Pères Maristes en Europe (13 établissements scolaires et un centre pour jeunes de la rue en Italie), et plus largement dans le monde, ainsi que l'affirmation forte du Supérieur Général faisant de la présence dans le monde de l'éducation une priorité pour la mission des Maristes.

On le sait, la Congrégation qui, comme beaucoup d'autres, manque de jeunes religieux, ne peut plus assurer comme jadis une présence significative de Pères au sein des écoles : Sainte-Marie-Lyon a encore cette année trois Pères Maristes pour l'accompagnement des catéchistes et des jeunes. Deux établissements dans le Midi se partagent un Père. Quatre n'en ont plus depuis plusieurs années. Et pourtant ces établissements restent authentiquement « maristes ». Comment cela est-il possible ?

Une évolution de trente ans

Depuis les années 80, relayant les Pères, les laïcs ont peu à peu assumé toutes les tâches et les responsabilités de la vie pédagogique, éducative et pastorale au sein des établissements maristes. Les Pères, quand il y en a, ont une fonction d'accompagnement spirituel.

Ce ne sont plus les Pères qui donnent aux établissements scolaires leur « qualité (ou “ esprit ”) mariste », ce ne sont plus eux sur qui on peut compter pour assurer une « présence mariste », même si la présence de l'un ou l'autre joue un rôle important, mais sur tous ceux – enseignants, parents, personnels, membres des associations, etc. – qui, faisant leurs les références spirituelles de la Congrégation, en inspirent leur engagement dans l'école. L'inspiration « mariste » de l'ensemble de la vie scolaire dépend ainsi de ses membres.

Une responsabilité partagée

L'ultime responsabilité de l'ensemble des établissements maristes est assurée depuis leur fondation par la Société de Marie. Elle est assumée aujourd'hui par le Provincial d'Europe qui a donné mission à M. Bruno Chanel de le représenter dans des actes précis d'autorité et pour l'animation du réseau : nominations, accompagnement des chefs d'établissement, participation aux principales instances, visites des écoles, formation mariste, etc. Une organisation nationale à laquelle sont associés les chefs d'établissement décide des grandes orientations, anime le réseau et soutient le dynamisme de l'ensemble.

La Société de Marie continue donc clairement sa mission. En ce qui concerne l'éducation, grâce à l'engagement de nombreux laïcs, elle a mis en place des structures, nommé des chefs d'établissement, engagé quelques Pères quand elle le pouvait, toutes dispositions qui permettent d'appuyer les laïcs présents à continuer d'assurer l'esprit et la qualité éducative de nos établissements.

Qu'en est-il de la pastorale ?

Dans l'Enseignement Catholique, ce terme est à distinguer de l'animation religieuse qui en est une dimension. Il recouvre l'ensemble de la vie scolaire – dans toutes ses dimensions pédagogique, éducative, catéchétique, économique, etc. Il veut signifier la mission de construire une communauté inspirée par l'Évangile. Cette mission « pastorale » est confiée par la Congrégation au chef d'établissement qui la déploie avec le concours de tous ceux qui sont engagés dans l'établissement, riche de leur diversité notamment dans le domaine de l'animation religieuse. A Sainte-Marie, M. Bouchacourt a reçu cette mission de la Congrégation. Elle n'est confiée ni déléguée à personne d'autre, serait-ce une communauté religieuse. On ne peut donc dire que l'éducation passe d'une institution à l'autre : elle reste mariste ; ni que la catéchèse ne serait plus confiée à une autorité mariste : c'est le chef d'établissement qui, par délégation, garde autorité « mariste » sur l'animation religieuse tout en la confiant, sous son contrôle, à des personnes engagées pour cela.

Nos établissements restent donc bien « maristes » : ils se reçoivent de la Congrégation, sont en lien vivant avec celui qui a la charge de la représenter, s'inscrivent dans son réseau d'établissements et sont partie prenante, sous l'impulsion de leur chef d'établissement, de sa mission.

Présences maristes

La question qui s'est posée il y a une quinzaine d'années, c'était de savoir comment, en l'absence de Pères, nos établissements pouvaient « garder leur âme mariste ». La réponse a mûri jusqu'à devenir une évidence : à un esprit, il faut un corps. Ce corps, ce ne peut être que les laïcs au sein de chaque établissement qui, considérant cet esprit essentiel pour la vie de l'école, s'y engagent, font équipe pour s'encourager, se forment et cherchent à en vivre, chacun dans son espace de rayonnement. C'est tout l'enjeu de l'association ecclésiale *Maristes en éducation* érigée par le cardinal Barbarin en octobre 2004.

La charte de l'association dit bien son projet : « faire vivre la tradition spirituelle et éducative mariste dans le réseau des établissements scolaires où la Congrégation des Pères Maristes est engagée ».

Être mariste en éducation,
c'est chercher à vivre « à la manière de Marie » un certain nombre d'attitudes de vie comme celles évoquées par M. Gosset ;
c'est se donner les moyens d'avancer dans la découverte et l'approfondissement de cet esprit : une formation spécifique, animée par des Pères et des laïcs maristes, est ainsi proposée chaque année ;
c'est aussi faire corps pour porter ensemble ce projet, discerner, s'entraider. La vitalité de ce corps est la clé de l'avenir mariste de nos établissements.

Dans ce projet, chacun a sa place pourvu qu'il soit impliqué d'une manière ou d'une autre dans la vie de l'établissement : professeurs, éducateurs, catéchistes, parents, membres du personnel, membres d'associations, anciens, etc. C'est l'ensemble de ces personnes qui est appelé à porter solidairement la mission

de maintenir vivante et créative l'inspiration mariste dans l'établissement : c'est la raison de l'association. Ce n'est pas simple, il faut chercher, nous en sommes encore aux premiers pas, mais le défi est là.

Les perspectives engagées ne sont donc pas l'implantation d'une autre communauté religieuse dans l'établissement, ni le remplacement d'une institution par une autre. Elles sont l'engagement résolu de la Congrégation dans la mission d'éducation au sein des établissements scolaires de France, la reconnaissance de la responsabilité des laïcs dans tous les domaines de la vie de l'école jusqu'à celle d'assurer la vie spirituelle dans l'établissement, le soutien du dynamisme des établissements par le service de la Tutelle, les propositions de formation mariste, la croissance de l'association *Maristes en éducation* au sein de chaque établissement. La Congrégation est décidée à soutenir et accompagner l'engagement des laïcs dans l'œuvre d'éducation mariste. Volontiers elle leur partage sa mission. Elle compte sur l'engagement de beaucoup.

Vous espérant de ceux-là et confiant à Marie notre avenir, je vous dis mes sentiments les plus cordiaux ● **BERNARD THOMASSET, SM SUPÉRIEUR RÉGIONAL DE FRANCE**

La charte et les statuts de l'association *Maristes en éducation* ainsi qu'un livret présentant les « Caractéristiques de l'Education Mariste » peuvent être demandés auprès de votre établissement ou au Centre de Documentation Mariste, 104 rue de Vaugirard, 75006 Paris (centre-documentation-mariste@wanadoo.fr).

104 rue de Vaugirard - 75006 Paris
 Le Régional : Tél. 01 45 49 67 93 - Fax 01 45 49 67 99
 peres.maristes@wanadoo.fr